APRÈS ART. 27 N° I-3420

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º I-3420

présenté par M. Ott, M. Fuchs, Mme Lingemann, Mme Mette, M. Olive et M. Ramos

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.